République Française

****

Département de

la Seine-Maritime

Extrait du registre des délibérations

Séance du Conseil Municipal

Commune de Neufchâtel-en-Bray

****

Séance du 03 février 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	20	22

Numéro de délibération : 2025 /11

Date de convocation 23/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi trois février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :
M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, Mme Catherine THILLARD, M. Philippe TRELAT, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Laurent MEURET, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Isabelle LAMOUREUX, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, M. François LUYAT, Mme Laura DESPRES

Pouvoirs :
Mme Sandrine PRUVOST, pouvoir à Mme Nathalie DUVIVIER, Mme Danielle VARLET pouvoir à M. Xavier LEFRANÇOIS

Absents excusés :
M. Patrice CAUCHETIEZ, Mme Alexandra DUNET, Mme Sandra BEREZAY, M. David DUPARC, M. David GOOSSENS

Mme Nathalie DODARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : PRÉSENTATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'organigramme est le schéma des relatons hiérarchiques et fonctionnelles de l'organisation de la collectivité. C'est donc une image qui permet de voir le rôle de chacun. Il est voué à changer en fonction des besoins et des évolutions.

L'organigramme présenté est issu de la réorganisation demandée par Monsieur le Maire au Directeur Général des Services et correspondant à l'organisation administrative dont la commune de Neufchâtel-en-Bray s'est dotée ainsi qu'aux enjeux managériaux à venir.

Cet organigramme est également un élément essentiel dans la mise en application du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement).

Afin de fixer durablement l'organisation des services de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le nouvel organigramme fonctionnel présentée qui sera mis en place dès le 10 février 2025.

Cet organigramme a été présenté au Comité Social Territorial du 27 janvier 2025 et a reçu un avis favorable.

VU la Constitution, et notamment l'article 72 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des la Fonction Publique ;

VU la Décision CE, 29 juin 2001, Commune de Mons-en-Bareuil, n°193716 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'organigramme actuel par celui-ci, afin d'acter la nouvelle organisation administrative de la collectivité,

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix "Pour",0 voix "Contre » et 0 "Abstention",

A l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le nouvel organigramme annexé à la présente

ARTICLE 2 :

D'appliquer ce nouvel organigramme à compter du 10 février 2025

ARTICLE 3 :

D'abroger toute délibération et décision antérieure à celle-ci les rendant *de facto* sans effet.

ARTICLE 4 :

De dire que le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de ROUEN, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.
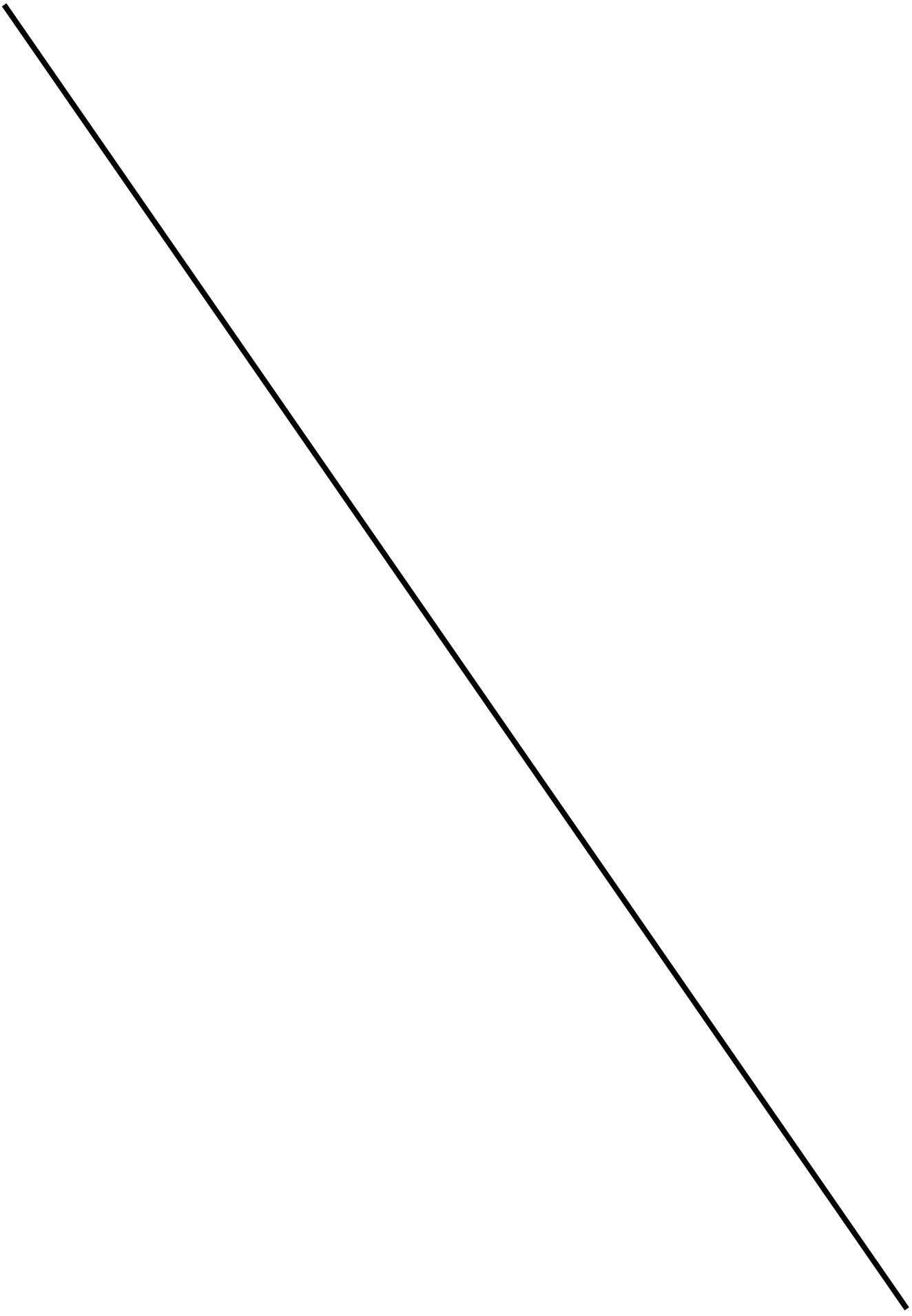
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Xavier LEFRANÇOIS